

COMMUNE DE NOTH

Centre Communal d'Action Sociale

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL 'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2013 A 20 H 00

L'an 2013, le 5 avril à 20 heures 00, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de la Commune de NOTH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DISSOUBRAY.

Date de convocation du Conseil municipal : 5 avril 2013

Etaient présents : M DISSOUBRAY, Président
Mmes MAREST-FRADET-MEUSY- M VITTE

Etaient excusés : Mmes LERBOUR – MIGAIRE

Assistait également à la réunion : Annie PHILIPPON, secrétaire de mairie.

Mme Solange MAREST a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du compte de gestion 2012 du Receveur municipal**
- 2 - Adoption du compte administratif 2012.**
- 3 - Vote du budget primitif 2013.**

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles.

2 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Il ressort du résultat de l'exercice 2012 :

Section de fonctionnement :

* recettes de l'exercice	1 160,50 €
* résultat antérieur reporté.....	437,22
* dépenses de l'exercice	1 026,50 €

Résultat de l'exercice 2012 571,22 €

Les comptes de gestion du receveur municipal et le compte administratif du Maire étant identiques, sont adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration.

3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Dépenses de fonctionnement :

60623 Alimentation	1 500,00 €
60631 Fournitures d'entretien	110,00 €

TOTAL DEPENSES 1 610,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

7031 Redevances funéraires	40,00 €
7474 Subvention commune	999,00 €
002 Excédent N-1 reporté	571,00 €

TOTAL RECETTES 1 610,00 €

Le budget est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration.

4 – QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Le Président,
Michel DISSOUBRAY

La secrétaire de séance
Solange MAREST